



Profils nationaux du travail décent

Questions - Réponses

1. Qu'est-ce qu'un profil national du travail décent ?

Les profils fournissent des informations sur toutes les dimensions du travail décent dans un pays, en analysant les indicateurs statistiques et juridiques du travail décent dans le cadre des politiques du travail et des politiques sociales mises en œuvre dans le pays concerné. Les profils couvrent une période d'environ dix ans, sur laquelle les dix éléments principaux du travail décent sont examinés. L'égalité entre hommes et femmes est un thème transversal des profils.

2. Comment l'idée de profils nationaux du travail décent est-elle apparue ?

Sur la base des résultats de la Réunion Tripartite d'Experts qui s'est tenue en septembre 2008, le Conseil d'administration a demandé au BIT d'établir les profils d'un nombre limité de pays. Le Conseil d'administration a ensuite décidé que le Bureau devait fournir des directives visant à étendre la collaboration avec les États membres, augmenter le nombre de profils et rassembler les données des profils établis.

3. Quels sont les 10 éléments principaux abordés dans les profils ?

Possibilités d'emploi ; Gains adéquats et emploi productif ; Horaires décents ; Capacité de concilier travail, vie de famille et vie privée ; Formes de travail qu'il y a lieu d'abolir ; Stabilité et sécurité du travail ; Égalité des chances et de traitement dans l'emploi ; Sécurité du milieu de travail ; Sécurité sociale ; Dialogue social, représentation des travailleurs et des employeurs.

4. Pourquoi ces éléments principaux ont-ils été choisis ?

Ces dix éléments s'intègrent dans les quatre composantes stratégiques de l'Agenda du travail décent (emploi productif pour tous, droits au travail, protection sociale et dialogue social). Ils mettent en évidence le fait que les droits au travail constituent un thème transversal et que les normes internationales du travail couvrent l'ensemble de l'Agenda du travail décent.

5. Quelle est la valeur ajoutée des profils ?

Les profils rassemblent toutes les données disponibles sur les indicateurs statistiques et juridiques du travail décent et analysent les déficits et les tendances, lorsque cela est possible, en considérant le contexte national. Ils aident à l'évaluation des progrès accomplis sur la voie du travail décent et peuvent influencer la planification et l'élaboration des politiques nationales, ainsi que les programmes par pays de promotion du travail décent et les activités régionales pour la mesure et la promotion du travail décent.

6. Comment les profils sont-ils établis ?

Actuellement, les profils sont produits par des consultants nationaux en collaboration avec les experts du BIT, et sous la coordination d'une équipe basée à Genève. Les partenaires nationaux sont consultés tout au long du processus de compilation des données, d'analyse et de rédaction. Les profils sont validés par les mandants avant publication. Un certain nombre de profils sont en cours d'élaboration avec le concours du projet OIT/UE « Mesure et suivi du travail décent » (MAP, 2009-2013). Ce projet a pour principal objectif de développer une méthodologie globale pour mesurer le travail décent et de renforcer les capacités nationales de collecte et d'analyse des données.

7. Qui est le public cible ?

Les mandants nationaux, les décideurs, les chercheurs, les organisations internationales et les professionnels du développement.

8. Quels sont les pays ciblés ?

Le travail décent est une préoccupation pour tous les pays, quel que soit leur degré de développement. L'Autriche et la Tanzanie ont été parmi les premiers pays à élaborer un profil national du travail décent. Les autres profils nationaux disponibles ou en cours d'élaboration concernent l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Brésil, le Cambodge, le Cameroun, l'Éthiopie, l'Indonésie, le Niger, le Pérou, les Philippines, le Sénégal, l'Ukraine et la Zambie.

9. Les profils servent-ils à classer les pays ?

Les profils ne sont pas conçus pour classer les pays sur une échelle du travail décent. Bien qu'il existe un ensemble d'indicateurs fondamentaux du travail décent qu'il est nécessaire de rassembler pour tous les pays, la méthode de calcul des indicateurs statistiques du travail décent est adaptée aux besoins de chaque pays et aux données disponibles. De la même façon, la législation nationale et son application sont évaluées au cas par cas. Les données sur le travail décent sont présentées, dans la mesure du possible, dans un format standard et en utilisant des méthodes qui facilitent les comparaisons.

Pour plus d'informations sur la mesure du travail décent, consulter :
<http://www.ilo.org/integration/themes/mdw/lang--en/index.htm>

Pour plus d'informations sur le projet MAP et pour consulter des exemples de profils nationaux du travail décent, visiter :
www.ilo.org/map